



conservateur-trice responsable du Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'illustration

N° annonce : E001637

Direction : Culture

Service : Musées

Catégorie(s) : A

Type de recrutement : Permanent

fonctionnaire ou à défaut contractuel de droit public (CDD 3 ans selon profil)

Durée de temps de travail : Temps complet - 35h00

Grade(s) : Conservateur du patrimoine à Conservateur du patrimoine en chef

Date limite de dépôt des candidatures : 04/09/2022

Contact RH : Tiare-Nui MOUTA - 0368987508

Administration mutualisée de plus de 7000 agents-es et 250 métiers, l'Eurométropole de Strasbourg développe des politiques publiques innovantes, visant à répondre aux enjeux de développement et de cohésion d'un territoire transfrontalier en pleine mutation et aux attentes profondément renouvelées des habitants-es.

La Direction de la Culture porte la mise en œuvre d'une politique de développement culturel ambitieuse et durable, en capacité de rayonner et d'asseoir la posture européenne du territoire, tout autant que de favoriser l'inclusion, la solidarité, la participation citoyenne et l'éco-responsabilité dans le secteur culturel.

Les Musées de la Ville de Strasbourg se présentent aujourd'hui comme un réseau de 11 musées et monuments historiques municipaux rassemblés sous une direction commune. Par sa richesse et sa diversité, l'ensemble offre une vision encyclopédique du patrimoine régional et rhénan.

DESCRIPTION DES MISSIONS, ACTIVITÉS :

Sous l'autorité du Directeur du service des Musées, vous assurez la direction patrimoniale et culturelle de l'établissement, définissez le projet scientifique et culturel et mettez en œuvre les projets du Musée, en collaboration avec les départements mutualisés à l'échelle du réseau.

Au quotidien, vos activités recouvrent :

1. La conservation, la mise en valeur et la gestion scientifique des collections

- Inventaire muséographique (inventaire règlementaire et liés aux nouvelles acquisitions, fiches documentaires sur les collections, récolement décennal...).
- Présentation des collections au public :
 - Aménagement / réaménagement des collections permanentes (conception du programme muséographique, élaboration des dossiers, suivi de chantier...),
 - Organisation régulière d'expositions temporaires (coordination scientifique et technique, gestion budgétaire, programmation culturelle, conception et mise en œuvre des actions de communication...),
 - Étude et publication des collections (publications d'articles et d'ouvrages sur les collections et leur histoire, animation de réseaux scientifiques ad hoc...).

2. Le rayonnement du Musée, de ses collections et de ses activités (dans l'objectif d'en faire un lieu de référence scientifique et sociétal)

- Promotion du Musée et de ses collections auprès de toutes les catégories de publics.
- Développement de programmes pédagogiques et culturels liés aux collections et aux expositions.
- Participation aux instances scientifiques et culturelles liées aux collections et à la spécificité du Musée (réseaux nationaux et internationaux).
- Accueil des chercheurs-ses et des étudiants-es.
- Mise en œuvre de la politique culturelle de la collectivité :
 - Force de proposition et inscription des projets du Musée dans le cadre de la politique culturelle municipale,
 - Contribution au projet de labellisation de la Ville de Strasbourg au titre de « Capitale mondiale du livre 2024 »,
 - Participation aux éventuels projets d'investissement liés à l'illustration et au dessin de presse.

3. La supervision administrative et sécuritaire de l'établissement

- Gestion de la relation avec les autres établissements du réseau et avec les administrations (Ville de Strasbourg, service des Musées de France, DRAC...).
- Encadrement du personnel (en lien avec le département Accueil, surveillance et ventes et le département RH du service des Musées) :
 - Encadrement direct de 2 assistants-es scientifiques.
 - Encadrement fonctionnel des personnels d'accueil et de surveillance, des personnels de caisses, des agents d'entretien et des agents de la société de surveillance.
- Responsabilité de la sécurité des locaux, des biens et des personnes selon la législation en vigueur.
- Elaboration et actualisation du plan d'évacuation d'urgence des collections.
- Suivi administratif des dossiers de prêts d'œuvres.

PROFIL :

- Bac+5 en histoire de l'art ou équivalent.
- Expérience similaire de haut niveau justifiant une reconnaissance nationale et internationale (publications scientifiques faisant autorité).
- Expérience réussie en management et animation d'équipes.
- Expertise de l'histoire de l'illustration du XXème siècle.
- Maîtrise des techniques de conservation préventive, d'inventaire et de récolement des collections.
- Maîtrise des procédures d'acquisition / d'enrichissement des collections (musées de France).
- Maîtrise des mesures de sécurité relatives aux établissements recevant du public (normes ERP).
- Maîtrise des techniques de négociation et des outils de communication.
- Pratique de l'allemand et/ou de l'anglais exigée.
- Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales.
- Leadership et aisance relationnelle.
- Capacité à animer, entretenir et développer des réseaux multiples et divers.
- Capacité à intégrer ses disciplines de spécialités dans un projet culturel global.
- Capacité à utiliser / mettre en œuvre des outils d'analyse et de diagnostic.
- Sens du travail en équipe.
- Autonomie et force de proposition.
- Sens de l'organisation et de l'anticipation.

Avantages liés au poste :

- Rémunération statutaire et régime indemnitaire.
- Prime de fin d'année.
- Participation de la collectivité aux frais de transport et de restauration.
- Participation de la collectivité possible à la couverture mutuelle et prévoyance.
- Chèques vacances sous conditions.
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs (piscines, musées, médiathèques...).

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Condition de l'exercice :

- Localisation : 2 avenue de la Marseillaise - 67000 Strasbourg.
- Grande disponibilité (pics d'activités variables).